

# ARDÈCHE LARGENTIÈRE COMMUNE de ST MELANY

N° de la délibération  
**2026\_15**

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :  
Désignation délégués CNAS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Dimanche 22 mars 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier PIOLAT.

### Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

### Représentés :

Absent :

Excusé :

A été élu secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-33

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués amenés à siéger au sein du CNAS qui est une association dont le but est d'apporter des offres et prestations d'actions sociales au personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Il précise qu'il convient d'élire deux titulaires, un élu délégué et un agent délégué (qui doit être bénéficiaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu :  
délégué élu : Mme Clara CHAPELLE

Délégué agent : Mme Réjane FELTRIN

Fait et délibéré à Saint Mélany, le 22 mars 2026

Le maire,

NOM et Prénom

*Piolat Didier*



Le secrétaire de séance,

NOM et Prénom

DB2026\_15

Désignation des délégués CNAS

1